PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 9 octobre 2023*

Date de convocation du conseil municipal *: le 3 octobre 2023*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 21h06*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Yannick PUERTOLAS, Virginie CAZAUX, Marina LASSERADE, Jocelyn CIMBER, Rémy LANSAC, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO.

ABSENTS : Jérôme PACHECO, Marie-Françoise DAL GRANDE, Romain ROUQUETTE, Annie SUD.

Secrétaire de séance : Marina LASSERADE

POUVOIRS :

I. Actualisation du loyer de la Savonnerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial situé 1 rue Jean Jaurès prévoit la révision du loyer au 1er octobre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1er trimestre 2023 qui s'élève à 128,68.

De 300,00 € par mois, le loyer du local commercial situé 6 rue Jean Jaurès est passé à 320,07 € pour la période du 01 octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC
Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

II. Actualisation du loyer de Sun Pool

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial situé 1 rue Jean Jaurès prévoit la révision du loyer au 1er octobre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1er trimestre 2023 qui s'élève à 128,68.

De 334,03 € par mois, le loyer du local commercial situé 1 rue Jean Jaurès est passé à 356,38 € pour la période du 01 octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC
Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

III. Muretain Agglo : attribution de compensation de fonctionnement

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux le montant de l'attribution de compensation d'investissement qui s'élève à – 177 488 €. Monsieur le Maire explique que cette attribution concerne les écoles (gestion du personnel, de l'entretien,…).

Il est demandé au conseil municipal de confirmer ce montant afin de pouvoir mandater cette somme au Muretain Agglo.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le montant de 177 488 € pour l'attribution de compensation de fonctionnement.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC

Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

IV. Muretain Agglo : attribution de compensation d'investissement

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux le montant de l'attribution de compensation d'investissement qui s'élève à -71 427 €. Monsieur le Maire explique que cela concerne les travaux sur la voirie.

Il est demandé au conseil municipal de confirmer ce montant afin de pouvoir mandater cette somme au Muretain Agglo.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le montant de 71 427 € pour l'attribution de compensation d'investissement.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC
Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

V. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Foyer Rural

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la responsable de la section Bibliothèque de l'association Foyer rural qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le financement de l'achat de jeux de société d'occasion dans le cadre de leurs ateliers.

Certains conseilleurs municipaux trouvent dommage de ne pas avoir fait un appel aux dons de jeux de société d'occasion aurpès de la population.
Mme PUERTOLAS a expliqué qu'avec les 100 € ils acheteraient des jeux d'occasion comme l'an passé.
Madame LASSERADE a demandé combien de fois ces jeux serviront à la bibliothèque et M. MAHE a demandé si ils étaient possible de faire des prêts de jeux à la médiathèque départementale. Il lui a été répondu que non.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'association du Foyer Rural pour le financement de ce projet la somme de 100 € à 10 voix pour -0 contre et 1 abstention.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC
Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

VI. CDG31 : adhésion à la convention de participation en prévoyance

Monsieur le Maire présente la délibération. Les centres de gestion concluent pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L 827-5 dans les conditions prévues à l'article L 827-4, précision étant donné que les risques concernés sont ceux relatifs aux risques dits de Santé et de Prévoyance.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1 : D'adhérer à la convention de participation en Prévoyance mise en place par le CDG31, à effet au 1er janvier 2024 et attribuée au groupement Alternative Courtage (courtier)/TERRITORIA (mutuelle).

Article 2 : De fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif est fixée à 10€/mois et par agent.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC
Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

VII. CDG31 : adhésion à la convention de participation en santé

Monsieur le Maire présente la délibération.
Les centres de gestion concluent pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L 827-5 dans les conditions prévues à l'article L 827-4, précision étant donné que les risques concernés sont ceux relatifs aux risques dits de Santé.

Monsieur PAVAN demande de combien est la participation de la collectivité. Il lui a été répondu que cette dernière était de 15€ par agent et par mois.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité

Article 1 : D'adhérer à la convention de participation en Santé mise en place par le CDG31, à effet au 1er janvier 2024 et attribuée à la MNT.

Article 2 : De fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif à 15 €/mois et par agent.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC
Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

VIII. Charges de fonctionnement des Ecoles Publiques – Participation des communes 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi n° 83-662 du 22 Juillet 1983 modifiée qui a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Monsieur le maire propose de retenir dans les charges la totalité des intérêts d'emprunt.

Le coût moyen de la scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de SAINT CLAR DE RIVIERE, pour l'année scolaire 2023-2024 a été évalué à **991.45 €.** Il est appliqué une pondération de 20% de ce montant afin d'instaurer un degré de solidarité, ce qui permet d'alléger la charge des communes dont les ressources sont les moins importantes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 la participation pour chaque enfant scolarisé à SAINT CLAR DE RIVIERE et domicilié dans une commune extérieure à 991.45 €.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Martine	GIULIANI
Loic	MAHE
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Virginie	CAZAUX
Marina	LASSERADE
Rémy	LANSAC
Jocelyn	CIMBER
Jacques	RIZZO

IX. Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée présente qu'un élu du conseil sera présent au Congrès des Maires à Paris en novembre prochain.

Monsieur LANSAC questionne Monsieur le Maire au sujet de la barrière qui a été mise chemin de la Houe. Monsieur le Maire précise que de tout était déposé à cet endroit et que cela devenait ingérable.
Monsieur le Maire précise qu'il y a un passage pour les piétons, les cyclistes mais pas pour les voitures ni les camions.

Monsieur LANSAC demande ce qui se passe chemin Castelcaillou et demande si la Mairie est au courant du projet de mettre des panneaux photovoltaïques à cet endroit-là.
Monsieur le Maire répond qu'à ce jour aucun projet n'a été déposé en Mairie et si un projet doit voir le jour cela prend 10 ans à se faire.

Monsieur LANSAC demande ce que ce genre de projets rapporterait à la commune. Il lui ai répondu que c'est une taxe professionnelle qui sera mise en place.
Madame CAZAUX demande si cette zone pourrait devenir constructible. Monsieur le Maire précise que non.

Madame CAZAUX demande à ce qu'un contact soit pris avec M. BARRERE pour faire la démarche officiellement au nom de la Mairie pour demander un rajout d'un bus l'après-midi.
Monsieur MAHE demande si en s'y mettant à plusieurs communes cela serait mieux (Labastidette-Lamasquère). Monsieur MAHE va se rapprocher des différentes collectivités pour mutualiser ce bus manquant sur Saint Clar de Rivière.

Madame PUERTOLAS souhaite évoquer le planning des évènements associatifs. Madame LASSERADE précise que cela met de l'animosité entre les associations. Monsieur le Maire précise qu'une réunion sera mise en place entre février et mars 2024 avec les différentes associations pour établir le planning d'occupation des salles.

Monsieur le Maire souhaite évoquer les différents quiproquos de la Fête Locale. Le conseil Municipal est unanime pour dire qu'il y a eu un souci de communication de la part du Comité des Fêtes. Monsieur le Maire précise que les forains seront reçus en mairie ainsi que le Comité des Fêtes. Le Conseil est aussi unanime sur le travail accompli par les bénévoles du Comité des Fêtes (fête locale en juin et guinguettes tout l'été).

Monsieur MAHE souhaite évoquer le bulletin municipal et propose de le diffuser sous format numérique et quelques exemplaires en format papier (disponible dans les différents commerces du village).

Monsieur le Maire trouve que cela n'est pas une bonne idée. Madame CARDONA trouve que cela est un lien entre la mairie et la population. Madame GIULIANI pense que c'est bien de continuer ainsi.
Un tour de table est orchestré et le conseil à l'unanimité ne souhaite pas aller vers cette dématérialisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loic	
PAVAN	Jean-Pierre	
PUERTOLAS	Yannick	
CAZAUX	Virginie	
LASSERADE	Marina	
LANSAC	Rémy	
CIMBER	Jocelyn	
RIZZO	Jacques	